PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le mardi 5 avril 2022 à 19 h 00

L'an deux mil vingt deux, le 5 avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET, Alain PLIQUE, Georges PINET

<u>Absents excusés</u>: Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN <u>Absents non excusés</u>: Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBAULT

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures, procède à l'appel des conseillers, souhaite la bienvenue à Monsieur Georges PINET et demande que tous les élus se présentent.

1°APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.

2°INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, et suite aux démissions successives enregistrées et de celle de Madame Cécile LEBLOND, Monsieur Georges PINET, candidat suivant de la liste d'opposition « Orval Demain avec Vous» a donc été appelé à siéger en qualité de conseiller municipal d'Orval.

Monsieur Georges PINET est installé dans ses fonctions.

Le tableau du conseil municipal est ainsi mis à jour.

Madame le Maire transmet la parole à Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint au Maire en charge des finances, pour la présentation des différents documents budgétaires préalablement transmis à chacun des élus, notamment la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif.

3° DEL-2022-12: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur Georges PINET), le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2021.

4°DEL-2022-13: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

 Dépenses
 1 880 308.24 €

 Recettes
 2 217 864.67 €

 Résultat de l'exercice
 337 556.43 €

 Résultat de l'exercice antérieur :
 615 818.70 €

 Résultat de clôture :
 953 375.13 €

Section d'investissement :

 Dépenses
 331 845.11 €

 Recettes
 424 877.25€

 Résultats de l'exercice
 93 032.14 €

 Résultat de l'exercice antérieur :
 -246 190.66 €

 Résultat de clôture :
 153 158.52 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Première Adjoint au Maire, en tant que présidente, fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 1 abstention (Monsieur Georges PINET), APPROUVE le compte administratif 2021.

<u>5°DEL-2022-14</u>: AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2021 et conformément à la législation comptable M 14, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture : 953 375.13 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture : 153 158.52 €

Restes à réaliser 2021 (dépenses) 119 955.00 €

Restes à réaliser 2021 (recettes) 11 000.00 €

Résultats Restes à réaliser 2021 108 955.00 € soit un besoin de financement

de 262 113.52 €

Le Conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur Georges PINET), DÉCIDE :

D'affecter au compte 002 : Recettes de Fonctionnement : 691 261.61 €
 D'affecter au compte 001 : Dépenses d'investissement : 153 158.52 €
 D'inscrire au compte 1068 : Recettes d'investissement : 262 113.52 €

6°DEL-2022-15: VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances présente l'évolution de la fiscalité pour 2022. Le passage de la Communauté de Communes Cœur de France au régime de la fiscalité professionnelle unique entraîne une modification du régime fiscal de la commune. La commune ne perçoit plus que les impôts dit « ménage ». Elle conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis. La CDC perçoit les taxes CFE (Cotisations Foncières des Entreprises), CVAE (Cotisations Valeur Ajoutée des Entreprises), IFER (Impôts Forfaitaires des Entreprises des Réseaux) TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales) et les compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Un montant provisoire pour 2022 pour la commune d'Orval de 511 968 € a été établi et voté par la CDC et sera examiné par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Madame le Maire indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014, rappelle les taux votés en 2021 de 43.06 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 53.78 % pour la taxe foncière sur le non bâti, et propose à l'assemblée de les maintenir en 2022, avec un produit attendu de la fiscalité locale s'élevant

pour 2022 à 1 034 996 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal VOTE les taux proposés pour 2022

- taux pour le foncier bâti = 43.06%
- taux pour le foncier non bâti: 53.78 %

7°DEL-2022-16: SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022

Monsieur Stéphane GIBAULT , conseiller municipal délégué aux associations et à la vie locale, présente les propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2022, étudiées par les commissions « Associations/Culture/Vie locale » et « Finances ».

Madame le Maire propose au vote les montants suivants :

	proposition BP 2022		
ASSOCIATIONS			
AMICALE DES ANCIENS (suivant la réponse sur le formulaire du président)	(
AMICALE DES PECHEURS	30		
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	20800		
ASSOC AMIS BIBLIOTHEQUE DU CHER	27		
ASSOC CYCLO CLUB	30		
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	50		
ASSOCIATION FRANCAISE MYOPATHES; TELETHON	50		
A SSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	50		
ASSOCIATION SPORTIVE D'ORVAL (ASO) (270 € coût abonnement internet)	450		
BURN TEAM SOLEX Le Président ne souhaite pas de subvention	-		
CHASSEURS ORVAL	50		
COMITE DES FETES (suivant la réponse sur le formulaire du président)			
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	130		
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	130		
CROIX ROUGE	15		
CURIOSITES et PATRIMOINE	40		
DECLIC DES PAPILLES Le Président ne souhaite pas de subvention	(
ETOILE SAINT-AMANDOISE	7:		
FOUILLEURS DU BERRY Nouvelle association	20		
FNACA Le Président ne souhaite plus de subvention	(
GISEP	7:		
JEUNES SAPEURS POMPIERS	15		
L'APIER D'ORVAL	25		
LNF CANCER DU CHER	50		
LOISIRS SOLIDARITE RETRAITE (LSR)	50		
LOUPIORVAL	30		
MEDAILLES MILITAIRES	7:		
MOTO CLUB BOISCHAUT MOTO CLUB	20		
ORVAL INITIATIVES La Présidente ne souhaite pas de subvention			
PETANQUE ORVALIENNE	40		
PHARMACIE HUMANITAIRE BERRY	5		
PING-PONG ORVAL	60		
RESTOS DU COEUR	10		
RUGBY ST-AMAND -ORVAL * aucune manifestation sur Orval			
SAINT-VINCENT			
SAM CITY (ass° commerçants St Amand-orval)	20		
SECOURS CATHOLIQUE	5		
SECOURS POPULAIRE DU CHER	5		
SOUVENIR Français	10		
TENNIS ORVAL	20		
TIERCE RACING CLUB * aucune manifestation sur Orval	20		
UNAFAM (Union d'aide aux familles)	5		
	7		
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN			
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN (Bleuets)	8		
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	5		
VMEH DU CHER (visite aux malades hospitalisés)	5		
VIF (violences intra familiales) (le relais)	25		
Berry FM	30		

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
COMITE DES FETES (fete patronale- fête des Mias) Si course cycliste maintenue	1000	
ASO assurance minibus	1500	
AMICALE DES PECHEURS (cartouches pour ragondins)	100	
DIVERS	200	
PETANQUE ORVALIENNE Achats tenues	200	
TOTAL	3 000,00 €	
TOTAL GENERAL	37 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur Georges PINET), DECIDE d'allouer les subventions aux associations comme présenté ci-dessus.

DEL-2022-17: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'AMICALE DU PERSONNEL

Madame le Maire précise que la subvention attribuée à l'amicale du personnel communal fait l'objet d'une délibération spécifique. Le versement de la somme de 20800 €, permettant l'achat des chèques déjeuners pour l'ensemble du personnel, aura lieu en une seule fois en avril 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE les modalités d'attribution de la subvention à l'amicale du personnel.

8°DEL-2022-18: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2022

Madame le Maire précise que la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant de 200000 €, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est supérieur à 23 000€. Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 90 000 € en avril 2022, 90 000 € en juin 2022 et 20 000 € en octobre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE les modalités d'attribution de la subvention 2022 pour le CCAS.

9°DEL-2022-19: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Alain ANDRIAU, Maire-Adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement à la somme de : 2 759 000 €
Section d'investissement à la somme de : 951 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur Georges PINET), APPROUVE le budget primitif 2022.

10°DEL-2022-20 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE « PARCOURS ENFANTS » AU PARC DE LA LOGE DES VIGNES

Madame Marie-Ange MATHIOT, vice-présidente de la commission « Enfance/Jeunesse » présente le dossier pour l'installation d'un parcours « enfants » avec des jeux extérieurs au parc de la Loge des Vignes. Ce parcours comprendra : une échelle à suspendre, un saut de haies, un mur d'escalade, des barres fixes, une échelle double, une poutre mobile, un filet d'escalade, un slalom. Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Pays Berry Saint-Amandois, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) :

Devis HT : 5257 €
Subvention CRST 40 % : 2102 € 80
Fonds propres : 3154 € 20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet du parcours « enfants » au parc de la Loge des Vignes et le plan de financement

 AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays Berry Saint-Amandois dans le cadre du CRST

11°DEL-2022-21 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR ATRIUM

Madame le Maire propose de signer une convention avec la fondation du patrimoine pour obtenir une subvention pour la réfection de la toiture du lavoir ATRIUM.

Une souscription devra également être lancée.

Elle rappelle le plan de financement prévisionnel et demande l'autorisation de passer la convention avec la fondation du patrimoine

Dépenses :

coût HT des travaux (devis Entreprise André pour une couverture en ardoises) : 14 902 €50 Recettes :

subvention DETR : 40 %
subvention de la fondation du patrimoine estimée 20%
fonds propres de la commune 40 %
5 961 €00
5 961 €00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et à solliciter une subvention dans le cadre d'une souscription publique.

12°DEL-2022-22 : VENTE IMMOBILIERE

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande d'autorisation de SA France Loire pour la vente :

- d'un logement HLM situé 23 Rue des Muriers pour un montant de 95 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la SA France Loire à vendre l'immeuble HLM situé 23 Rue des Muriers au prix indiqué.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*Madame le Maire présente un bilan des recettes concernant la location du gîte du Moulin, et les recettes des dernières saisons du mini-golf.

Recettes du mini-golf

2018	654 €
2019	510 €
2020	Fermeture liée au COVID
2021	553€50

Recettes du gîte

		Nombre nuitées	Montant total location	Total charges	Gain	Charges téléphone	Charges EDF	eau	Recettes nettes*
2	2020	127	6233.55	527.75	6761.3	648 €	2237.41	366.93	3508.96
	2021	132	5713.8	359.45	6073.25	648€	2296.38	424.26	2704.61

^{*}Madame le Maire transmet les résultats du recensement de la population de janvier 2022 : total de 1624 bulletins individuels, ce chiffre étant en baisse par rapport à 2016 (1780). Les logements vacants ont augmenté (de 95 à 125). Les chiffres transmis par l'INSEE chaque année, reprennent ces données avec un lissage sur 5 ans.

Les tableaux des bureaux définitifs sont remis à chacun.

Une note est distribuée à chacun expliquant les dernières évolutions, notamment pour les procurations. Clôture des scrutins pour les élections présidentielles à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

^{*}Point sur les bureaux de vote des prochains scrutins